

Campagne de bourse de lycée 2020/2021

(cette année cette campagne s'adresse également aux élèves déjà boursiers afin de réaliser une mise à jour des droits)

La campagne de demande de bourse de lycée 2020/2021 commence ce jour. **Elle ne concerne pas les élèves déjà boursiers.**

La bourse de lycée est destinée **aux élèves scolarisés au lycée en septembre 2020**. Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration - hébergement et de scolarité de vos enfants.

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 11 mai 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourse est **l'Avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2019** : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet www.impots.gouv.fr. A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

L'imprimé de demande de bourse est joint à ce message. Il doit être complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au lycée :

- Par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse gestion.0351054f@ac-rennes.fr - Vous pouvez remplir votre demande en procédant de la façon suivante :

Ouvrir le fichier dans Acrobat rider, il suffit alors de cliquer sur l'icône représentant une pointe de stylo plume « remplir et signer ». En passant la souris sur le document, les champs à remplir apparaissent alors en surbrillance.

- A défaut par voie postale à l'adresse du lycée :

LP Charles Tillon
9 allée Georges Palante
BP 90901
35009 RENNES CEDEX

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le Pôle gestion de l'établissement au 02.99.27.21.09

ATTENTION : Nous vous invitons à déposer les dossiers de demande de bourse d'ici le vendredi **11 Octobre 2020**. Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2020.